



# Commune de SAINT-BLIMONT

## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 14 mars 2023 à 19h00

### Etaient présents :

M. José MARQUE, Maire, Président de séance  
M. Bernard WYRZYKOWSKI, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire  
M. Adrien PRUVOT, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire  
Mme Catherine TSCHANZ, 4<sup>ème</sup> adjointe au maire  
M. Jean-Michel ROUTHIER, Conseiller délégué  
Mme Dominique PRUVOT, Conseillère municipale

Mme Sophie VAUVRAY, Conseillère municipale  
M. Clément BENIATE, Conseiller municipal  
M. Jérémy CLERE, Conseiller municipal  
Mme Marjorie BEAURAIN, Conseillère municipale  
Mme Christiane DIRUIT, Conseillère municipale  
M. Vincent MAISON, Conseiller municipal  
Mme Roselyne DUCHESNE, Conseillère municipale

### Avaient donné pouvoir :

Mme Blandine BENARBIA ayant donné pouvoir à M. Adrien PRUVOT,  
M. Antoine DUBOIS ayant donné pouvoir à Mme Marjorie BEAURAIN,

Madame Dominique PRUVOT est nommée Secrétaire de séance.

**M. le Maire ouvre la séance à 19h13.**

### **Point à l'ordre du jour n° 1 : Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 8 février 2023.**

*Délibération n° 2023/03.01 (Rapporteur M. José MARQUE)*

M. le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 8 février 2023.

Aucune remarque n'est apportée au procès-verbal du 8 février 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 8 février 2023, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Mme Marjorie BEAURAIN.

**Il convient** à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité par 15 voix pour cette délibération.

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA (pouvoir à M. Adrien PRUVOT), M. Bernard WYRZYKOWSKI, M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Clément BENIATE, M. Antoine DUBOIS (pouvoir à Mme Marjorie BEAURAIN), M. Jérémy CLERE, Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT, M. Vincent MAISON, Mme Roselyne DUCHESNE.

### **Point à l'ordre du jour n° 2 : Comptes-rendus des commissions.**

*(Rapporteur M. José MARQUE)*

**Commission des finances :** M. le Maire informe l'assemblée qu'une commission des finances s'est tenue le 14 février 2023 afin de préparer le vote du compte de gestion du trésorier comptable et celui du compte administratif.

### **Point à l'ordre du jour n° 3 : Compte de Gestion 2022.**

*Délibération n° 2023/03.02 (Rapporteur M. José MARQUE)*

M. le Maire donne lecture à l'Assemblée de l'exposé suivant :

En application des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui a été transmis à l'exécutif le 13 mars 2023.

Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Les écritures du compte de gestion 2022 de la commune peuvent être récapitulées comme suit :

<b>DÉPENSES</b>		
- mandats émis		1 023 898,11
- annulation de mandats		
sous total		12 951,00
Soit en :		<b>1 010 947,11</b>
	Investissement	
	Fonctionnement	398 372,89
		612 574,22
<b>RECETTES</b>		
- titres de recettes émis		1 280 316,04
- réduction de titres		
sous total		190 998,00
Soit en :		<b>1 089 318,04</b>
	Investissement	
	Fonctionnement	414 610,25
		674 707,79

Budget principal	Résultat de clôture (2021)	Part affectée à l'investissement (2022)	Résultat de l'exercice (2022)	Résultat de clôture (2022)
Investissement	-53 698,14		16 237,36	-37 460,78
Fonctionnement	124 104,26		62 133,57	186 237,83
<b>TOTAL I</b>	<b>70 406,12</b>		<b>78 370,93</b>	<b>148 777,05</b>

Budget annexe CAMPING	Résultat de clôture (2021)	Part affectée à l'investissement (2022)	Résultat de l'exercice (2022)	Résultat de clôture (2022)
Investissement	6 253,77		55,51	6 309,28
Fonctionnement	20 313,13		-5 603,86	14 709,27
<b>TOTAL II</b>	<b>26 566,90</b>		<b>-5 548,35</b>	<b>21 018,55</b>

<b>TOTAL I + II</b>	<b>96 973,02</b>		<b>72 822,58</b>	<b>169 795,60</b>
---------------------	------------------	--	------------------	-------------------

En application des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Locales relatifs à la présentation du compte de gestion.

Vu le budget primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le Compte de gestion du budget communal 2022 dressé par M. le Trésorier municipal,

Après s'être assuré que M. le Trésorier municipal ait repris dans ses écritures les résultats 2021, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2022 par M. le Trésorier municipal n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 15 voix pour,

ARRETE ledit compte de gestion du comptable pour l'exercice 2022.

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA (pouvoir à M. Adrien PRUVOT), M. Bernard WYRZYKOWSKI, M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Clément BENIATE, M. Antoine DUBOIS (pouvoir à Mme Marjorie BEAURAIN), M. Jérémy CLERE, Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT, M. Vincent MAISON, Mme Roselyne DUCHESNE.

**Point à l'ordre du jour n° 4 : Approbation du Compte administratif Camping 2022**

*Délibération n° 2023/03.03 (Rapporteur M. Bernard WYRZYKOWSKI)*

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

**Considérant** que M. Bernard WYRZYKOWSKI, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

**Considérant** que M. José MARQUE, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à M. Bernard WYRZYKOWSKI au moment du vote du compte administratif ;

**Délibérant** sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable ;

**Hors de la présence de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour :**

**APPROUVE** le compte administratif du budget annexe CAMPING 2022 s'établissant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Réalisation	Fonctionnement	56 569,48 €	50 965,62 €	-5 603,86 €
Report de l'exercice N-1	En section de fonctionnement		20 313,13 €	
<b>TOTAL</b>		<b>56 569,48 €</b>	<b>71 278,75 €</b>	<b>14 709,27 €</b>

Réalisation	Investissement	9 852,27 €	9 907,78 €	55,51 €
Restes à réaliser		2 934,49 €		2 934,49 €
Total exercice		12 786,76 €	9 907,78 €	-2 878,98 €
Report de l'exercice N-1	En section d'investissement		6 253,77 €	
<b>TOTAL</b>		<b>12 786,76 €</b>	<b>16 161,55 €</b>	<b>3 374,79 €</b>

Mme Blandine BENARBIA (pouvoir à M. Adrien PRUVOT), M. Bernard WYRZYKOWSKI, M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Clément BENIATE, M. Antoine DUBOIS (pouvoir à Mme Marjorie BEAURAIN), M. Jérémy CLERE, Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT, M. Vincent MAISON, Mme Roselyne DUCHESNE.

## Point à l'ordre du jour n° 5 : Affectation des résultats Camping

*Délibération n° 2023/023.04 (Rapporteur M. José MARQUE)*

Après avoir entendu le compte administratif 2022 du camping

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 du camping

Constatant que le compte administratif 2022 du camping présente les résultats suivants :

Résultat de l'exercice	-5 603,86 €
Résultats antérieurs de l'exercice	20 313,13 €
R 002 du compte administratif (si excédent)	14 709,27 €

**Solde d'exécution de la section d'investissement**

Solde d'exécution cumulé d'investissement 6 309,28 €

Solde des restes à réaliser d'investissement 2 934,49 €

Décide d'affecter à l'unanimité par 15 voix pour le résultat d'exploitation et d'investissement comme suit :

### **AFFECTATION**

Report en exploitation R 002 14 709,27 €

Report en investissement R 001 6 309,28 €

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA (pouvoir à M. Adrien PRUVOT), M. Bernard WYRZYKOWSKI, M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Clément BENIATE, M. Antoine DUBOIS (pouvoir à Mme Marjorie BEAURAIN), M. Jérémy CLERE, Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT, M. Vincent MAISON, Mme Roselyne DUCHESNE.

## Point à l'ordre du jour n° 6 : Approbation du Compte Administratif Commune 2022

*Délibération n° 2023/03.05 (Rapporteur M. Bernard WYRZYKOWSKI)*

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que M. Bernard WYRZYKOWSKI a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que M. José MARQUE, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à M. Bernard WYRZYKOWSKI au moment du vote du compte administratif ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable ;

Hors de la présence de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour :

**APPROUVE** le compte administratif du budget annexe COMMUNE 2022 s'établissant ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Réalisation	Fonctionnement	612 574,22 €	674 707,79 €	62 133,57 €
Report de l'exercice N-1	En section de fonctionnement		124 104,26 €	
<b>TOTAL</b>		<b>612 574,22 €</b>	<b>798 812,05 €</b>	<b>186 237,83 €</b>

Réalisation	Investissement	398 372,89 €	414 610,25 €	16 237,36 €
Restes à réaliser		29 231,99 €	44 321,84 €	15 089,85 €
Total exercice		427 604,88 €	458 932,09 €	31 327,21 €
Report de l'exercice N-1	En section d'investissement	53 698,14 €		
<b>TOTAL</b>		<b>481 303,02 €</b>	<b>458 932,09 €</b>	<b>-22 370,93 €</b>

Mme Blandine BENARBIA (pouvoir à M. Adrien PRUVOT), M. Bernard WYRZYKOWSKI, M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Clément BENIATE, M. Antoine DUBOIS (pouvoir à Mme Marjorie BEAURAIN), M. Jérémy CLERE, Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT, M. Vincent MAISON, Mme Roselyne DUCHESNE.

### **Point à l'ordre du jour n° 7 : Affectation des résultats Commune**

*(Rapporteur M. José MARQUE)*

Après avoir entendu le compte administratif 2022 de la commune

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 de la commune

Constatant que le compte administratif 2022 de la commune présente les résultats suivants :

<u>Résultat de l'exercice</u>	62 133,57 €
<u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	124 104,26 €
R 002 du compte administratif (si excédent)	<b>186 237,83 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	16 237,36 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	15 089,85 €

Décide d'affecter à l'unanimité par 15 voix pour le résultat d'exploitation et d'investissement comme suit :

#### **AFFECTATION**

**Report en exploitation R 002** 163 866,90 €

**Report en investissement D 001** 22 370,93 €

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA (pouvoir à M. Adrien PRUVOT), M. Bernard WYRZYKOWSKI, M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Clément BENIATE, M. Antoine DUBOIS (pouvoir à Mme Marjorie BEAURAIN), M. Jérémy CLERE, Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT, M. Vincent MAISON, Mme Roselyne DUCHESNE.

### **Point à l'ordre du jour n° 8 : Amortissement Camping 2023**

*(Rapporteur M. José MARQUE)*

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal les amortissement camping à prévoir sur le budget 2023 comme suit :

Sera affectée en dépense de fonctionnement au chapitre 042 la somme de **7 761,87 €**.

Sera affectée en recette d'investissement au chapitre 040 la somme de **7 761,87 €** répartie comme suit :

Art. 28128 :	143,00 €
Art. 28131 :	1 637,00 €
Art. 28135 :	3 082,00 €
Art. 28153 :	2 282,00 €
Art. 28157 :	3,26 €
Art. 28181 :	7,61 €
Art. 28188 :	607,00 €

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA (pouvoir à M. Adrien PRUVOT), M. Bernard WYRZYKOWSKI, M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Clément BENIATE, M. Antoine DUBOIS (pouvoir à Mme Marjorie BEAURAIN), M. Jérémy CLERE, Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT, M. Vincent MAISON, Mme Roselyne DUCHESNE.

### **Point à l'ordre du jour n° 9 : Amortissement Commune 2023**

*(Rapporteur M. José MARQUE)*

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal les amortissement camping à prévoir sur le budget 2023 comme suit :

Sera affectée en dépense de fonctionnement au chapitre 042 la somme de **14 680,00 €**.

Sera affectée en recette de fonctionnement au chapitre 042 la somme de **46 000,00 €**.

Sera affectée en recette d'investissement au chapitre 040 la somme de **14 680,00 €** répartie comme suit :

Art. 28041512 :	2 436,00 €
Art. 2804182 :	12 244,00 €

Sera affectée en dépense d'investissement au chapitre 204 la somme de **46 000,00 €**.

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA (pouvoir à M. Adrien PRUVOT), M. Bernard WYRZYKOWSKI, M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Clément BENIATE, M. Antoine DUBOIS (pouvoir à Mme Marjorie BEAURAIN), M. Jérémy CLERE, Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT, M. Vincent MAISON, Mme Roselyne DUCHESNE.



**Point à l'ordre du jour n° 10 : Etat de la dette***(Rapporteur M. José MARQUE)***ETAT DE LA DETTE COMMUNE 2023**

N° PRÊT	TERME	CAPITAL RESTANT DU	CAPITAL A REMBOURSER EN 2023	INTÉRÊT A REMBOURSER EN 2023	TOTAL A REMBOURSER PAR PRÊT EN 2023
61	2024	19 697,97 €	9 650,16 €	811,56 €	10 461,72 €
63	2025	55 488,26 €	9 645,69 €	1 027,35 €	10 673,04 €
64	2027	36 644,75 €	7 431,63 €	670,61 €	8 102,24 €
65	2031	53 662,22 €	5 937,18 €	833,38 €	6 770,56 €
66	2033	37 765,64 €	3 189,31 €	547,49 €	3 736,80 €
67	2036	74 997,94 €	5 047,58 €	682,48 €	5 730,06 €
68	2037	200 000,00 €	10 929,06 €	5 387,94 €	16 317,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>478 256,78 €</b>	<b>51 830,61 €</b>	<b>9 960,81 €</b>	<b>61 791,42 €</b>

**ETAT DE LA DETTE CAMPING 2023**

N° PRÊT	TERME	CAPITAL RESTANT DU	CAPITAL A REMBOURSER EN 2023	INTÉRÊT A REMBOURSER EN 2023	TOTAL A REMBOURSER PAR PRÊT EN 2023
3	2028	17 199,73 €	2 819,03 €	115,24 €	2 934,27 €
<b>TOTAL</b>		<b>17 199,73 €</b>	<b>2 819,03 €</b>	<b>115,24 €</b>	<b>2 934,27 €</b>

M. José MARQUE, Mme Blandine BENARBIA (pouvoir à M. Adrien PRUVOT), M. Bernard WYRZYKOWSKI, M. Adrien PRUVOT, Mme Catherine TSCHANZ, M. Jean-Michel ROUTHIER, Mme Dominique PRUVOT, Mme Sophie VAUVRAY, M. Clément BENIATE, M. Antoine DUBOIS (pouvoir à Mme Marjorie BEAURAIN), M. Jérémy CLERE, Mme Marjorie BEAURAIN, Mme Christiane DIRUIT, M. Vincent MAISON, Mme Roselyne DUCHESNE.

**Point à l'ordre du jour n° 11 : Questions diverses**

M. Adrien PRUVOT informe l'assemblée ne pas avoir eu de réponse de M. D'Anchald concernant la place d'Elincourt.

Mme Catherine TSCHANZ informe l'assemblée que des plantations auront lieu le vendredi 17 mars 2023 rue des Vérolles, s'en suivra 15 jours plus tard rue des Ecoles et chemin d'Avergne.

L'Agence routière de la somme a répondu favorablement à la demande de réalisation d'un passage piétons rue des Vérolles.

6 maisons, rue des Vérolles se trouvent dans l'impossibilité d'obtenir un accès internet. M. le Maire n'a pas été informé de ce problème. Il suppose que les tranchées n'ont pas été réalisées et qu'elles restent à la charge des demandeurs.

M. Clément BENIATE expose à l'assemblée que les débords de toit de l'école maternelle André BOUTTE sont en mauvaises état. M. le Maire demandera à l'entreprise René PETIT de se rendre sur place.

Mme Marjorie BEAURAIN informe l'assemblée qu'une chasse aux œufs sera organisée pour les écoles le mardi 4 avril à 14h00 en collaboration avec le Château des Lumières.

Mme Roselyne DUCHESNE informe l'assemblée que les pompiers ont rencontrés quelques difficultés à manœuvrer avec leur camion afin d'intervenir sur un début d'incendie. M. le Maire n'a pas eu de retour à ce sujet.

M. Jean-Michel ROUTHIER informe l'assemblée qu'il regardera prochainement la sonorisation par l'amplificateur de la commune puisque celui-ci n'a pas correctement fonctionné lors d'un des derniers événements suite à l'enlèvement de câbles.

M. le Maire informe l'assemblée que suite aux travaux réalisés par les pompes funèbres du Vimeu, le caveau communal est libre.

Mme Sophie VAUVRAY informe l'assemblée qu'elle a reçue de la part d'un administré, les félicitations suite aux différentes manifestations et activités au sein de la commune.

Mme Christiane DIRUIT informe l'assemblée avoir rencontré un administré s'étonnant que l'installation agricole situé rue du 8 mai 1945 n'ai pas installée de panneaux solaires.

M. Jérémy CLERE sollicite la commune afin de pouvoir emprunter la remorque pour l'opération Somme Propre organisé par l'Amicale des chasseurs.

M. Bernard WYRZYKOWSKI annonce à l'assemblée qu'il quittera la commune au 1<sup>er</sup> mai 2023.

Mme Blandine BENARBIA s'excuse de son absence lors de ce conseil municipal, une réunion concernant l'ESAT de Woincourt l'a retenue car cette dernière rencontre quelques difficultés et en profite pour remercier l'ensemble de ses collègues l'ayant accompagnée lors de l'organisation du repas des aînés. M. le Maire remercie Mme Blandine BENARBIA pour l'investissement personnel mis en place en tout point lors de ce repas.

**La séance est levée à 21h30.**

Le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du mercredi 14 mars 2023 comprenant toutes délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le mercredi 16 mai 2023 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Secrétaire de séance  
Dominique PRUVOT



Le Maire  
José MARQUE

